

Association agréée par l'Etat  
et la Région Lorraine  
au titre de l'article L414-11  
du Code de l'environnement

**Antenne Meurthe-et-  
Moselle et Meuse**

Chambley Planet'Air  
Tour de contrôle  
Hangar 610  
54470 Hagéville  
Tél. : 03 82 20 88 00  
cenchambley@cen-lorraine.fr

**Antenne Nord Moselle**

Maison de la Nature  
du Pays de Sierck  
Chemin d'Evendorff  
57480 Monténach  
Tél. : 03 82 83 62 84  
cenmontenach@cen-lorraine.fr

**Antenne Vosges**

20 chemin de l'École  
des Xettes  
88400 Gérardmer  
Tél. : 03 29 60 91 91  
cengerardmer@cen-lorraine.fr

[www.cen-lorraine.fr](http://www.cen-lorraine.fr)

Le Conservatoire d'espaces  
naturels de Lorraine  
est membre de la  
Fédération des Conservatoires  
d'espaces naturels

**Monsieur le Président du  
PETR du Pays de Sarrebourg**

**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du  
Pays de Sarrebourg  
Salle des Fêtes – Place du Marché  
57400 SARREBOURG**

**Objet :** Avis du CEN Lorraine – Projet du SCoT de Sarrebourg arrêté  
**Affaire suivie par :** Roseline BERRY, chargée de mission Moselle-Est  
**Rédacteur :** Laura JAILLARD, chargée d'études Moselle-Est  
**Copie :**  
**Antenne :** Sarrebourg - siège social  
**PJ :**

**Monsieur le Président du PETR du Pays de Sarrebourg,**

Agréé par la Région Grand-Est et l'État et reconnu d'utilité publique, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine), protège à ce jour plus de 350 sites à haute valeur écologique, soit une surface de près de 7000 ha de nature en Lorraine. Le Cen a également un rôle d'accompagnement des politiques publiques. Entre autre, il inventorie les secteurs naturels abritant une végétation et des espèces animales rares et œuvre pour leur protection et leur prise en compte, notamment dans les documents d'urbanisme.

Au sein du Pays de Sarrebourg, le CEN Lorraine protège actuellement 15 sites naturels, grâce à une maîtrise foncière ou d'usage. D'autres secteurs naturels remarquables ont également été identifiés, notamment des zones humides à travers l'observatoire des zones humides du sud mosellan mené par le CEN Lorraine et le Parc naturel régional de Lorraine en 2007. Toutes les données, permettant de prendre en compte ces secteurs, ont été transmises au bureau d'études en charge de l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement et l'Évaluation Environnementale le 5 novembre 2015. À ce jour, certaines données sont à remettre à jour ou n'ont pas été intégrées. Nous tenons donc à vous faire part des observations suivantes :

- **Sites CEN Lorraine :** 8 sites protégés par le CEN Lorraine identifiés dans le SCOT au lieu de 15 sites actuels : 12 présents sur la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CC SMS) et 3 présents sur la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg (CC PP). Les 7 sites manquants sont les suivants :
  - Ebersmatt à Sarrebourg/Sarralstroff (CC SMS),
  - Les prairies du Kieslingmatt à Bettborn (CC SMS),
  - Hariat à Langatte/Kerprich-aux-Bois (CC SMS),
  - Le marais de Grossmatt et entre Ruisseaux à Belles-Forêts (CC SMS),
  - La prairie oligotrophe de Niederstinzeln (CC SMS),
  - Le vallon de Naubach à Niederstinzeln (CC SMS),
  - La prairie oligotrophe à Vilsberg (CC PP).

Nous portons également à votre connaissance que 4 sites sont en cours d'acquisition par le CEN Lorraine sur votre territoire (3 sites sur le territoire de la CC SMS et 1 site sur le territoire de la CC P) :

- Mittersheim (CC SMS),
- Niederstinzel (CC SMS),
- Sarrebourg (CC SMS),
- Phalsbourg (CC PP).

- **ZNIEFF de type I** : 33 ZNIEFF de type 1 sont identifiées dans le SCOT contre 41 ZNIEFF actuelles (36 zones présentes sur la CC SMS et 7 zones présentes sur la CC PP). Les 6 sites manquants sont les suivants :

- Carrière et ancien champ de tir du Haut de Lorquin : qui n'a pas été prise en compte dans le SCOT. Cette zone est présente sur les 7 communes suivantes :
  - Héming,
  - Hermelange,
  - Hesse,
  - Imling,
  - Lorquin,
  - Neufmoulins,
  - Xouaxange.
- Étangs de la Grande Frade à Saint-Georges et à Foulcrey,
- Falaises de grès du Pays de Dabo,
- Le Vezouze en amont de Blâmont,
- Prairies à Maizières-lès-Vic,
- Vallon du Rethal à Plaine de Walsch,
- Ensemble prairial à Ottwiller, Siewiller et Burst,
- Etang d'armessous et mares tourbeuses à Guermange.

- **Mares** : une mise à jour des données doit être effectuée : 700 mares identifiées dans le SCOT contre 1066 référencées dans le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares. D'autres données complémentaires doivent être récupérées :

- Au niveau des mares présentes dans les massifs forestiers des Vosges mosellanes, nous manquons de données. Nous vous invitons à prendre contact avec l'Agence ONF de Sarrebourg, dirigé par Monsieur Franck Jacquemin afin de prendre connaissance de ses données.
- Au niveau des mares compensatoires au passage de la LGV, les données n'ont pas été intégrées. Nous vous remercions de bien vouloir contacter M.Quentin MORI (CEN Lorraine) fin août pour prise en compte de ces données.

Dans notre réponse au courrier de demande de données pour le SCOT à Biotope, nous leur avons suggéré de se rapprocher de l'association ODONAT et de ses partenaires techniques (CPEPESC, GEML, SLE...) afin de constituer un inventaire naturaliste complet sur le territoire du Pays de Sarrebourg. En ce sens, nous n'avons pas réussi à identifier si cet inventaire a été réalisé ou non d'une part et d'autre part s'il a été pris en compte.

Enfin, l'État Initial Environnemental n'identifie pas les manques de données relatives à l'enjeu connaissance. Ainsi, les paragraphes « date des données incluses dans le SCOT » et « état initial et amélioration des connaissances » ne sont pas assez précis. Il serait intéressant de détailler dans le document la méthode utilisée pour réaliser l'état initial environnemental.

Sollicité en tant que personne publique associée, nous nous devons de vous faire part de nos remarques générales sur le volet environnemental. La préservation des zones humides a bien été identifiée comme orientations et objectifs dans le DOO, malgré cela ces orientations et objectifs sont trop généraux. Comme préconisé dans le guide pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme en région Lorraine édité par l'AERM en juin 2015, nous vous invitons à expliciter les méthodes et mesures de protection à mettre en place dans un objectif de préservation des milieux humides.

Il est également précisé dans le DOO (1.3 Mode d'emploi) que les orientations et objectifs sont opposables contrairement aux recommandations du SCOT, qui elles, sont des mesures non obligatoires. La problématique des espèces exotiques envahissantes et la préservation des mares font partie de la liste des recommandations. Hors, à notre avis ces deux recommandations doivent faire partie intégrante des orientations et objectifs pour être considérées comme opposables.

L'enjeu de la reconquête de la qualité écologique et chimique des cours d'eau du territoire du Pays de Sarrebourg est clairement identifié dans l'étude de l'État Initial Environnemental mais n'apparaît aucunement ni dans le DOO ni dans le PADD. Cet enjeu doit être considéré comme une orientation et un objectif à part entière.

Dans le dossier de présentation du SCoT de Sarrebourg à la Commission départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, nous retrouvons les deux sous objectifs du maintien d'une agriculture diversifiée et d'une forêt multifonctionnelle en tant qu'enjeux d'une économie agricole et forestière. Le prisme de vision de ces milieux sous un aspect majoritairement économique nous paraît réducteur au regard des autres fonctions assurées par ces milieux. Nous vous proposons de modifier la sémantique de ces enjeux afin d'y faire apparaître les aspects environnementaux.

Sous réserve de la prise en compte des observations ci-avant, le CEN Lorraine émet un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Sarrebourg.

Le CEN Lorraine reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du PETR du Pays de Sarrebourg, l'expression de mes sentiments distingués.

**Véronique CORSYN**

**Directrice**

